



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1995/3
3 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
20-31 mars 1995
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRÉSENTÉS PAR LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF (CATÉGORIES I
ET II) AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Suite donnée aux décisions prises par le Comité chargé des
organisations non gouvernementales à sa session de 1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du 23 mai 1968

Note

1. À sa session de 1993, le Comité a prié les organisations qui n'avaient pas présenté de rapport pour la période 1988-1991 de le faire dans les trois mois. Il a décidé d'examiner à sa session de 1995 les rapports qui lui seraient ainsi présentés et a décidé que, conformément à la pratique établie, les organisations qui ne présenteraient pas de rapport dans les délais spécifiés se verraient automatiquement retirer leur statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/1993/63, par. 32 et 33).
2. On trouvera reproduit ci-après le texte des rapports qui ont été présentés au Comité depuis sa session de 1993.

* E/C.2/1995/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Note	1
1. CLUB D'AFRIQUE	3
2. CENTRE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU TIERS MONDE	7
3. CONSEIL DES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ARMATEURS D'EUROPE ET DU JAPON	11
4. ASSOCIATION INTERNATIONALE DONNÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT	13
5. ALIMENTATION ET DÉSARMEMENT INTERNATIONAL	16
6. INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES	19
7. COMMISSION INTERNATIONALE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ POUR LA SANTÉ ET LES DROITS DE L'HOMME	20
8. COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EUROPÉENNES	22
9. CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES (CIEA)	26
10. INTERNATIONAL SOCIETY FOR CRIMINOLOGY (I.S.C.) (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE)	30
11. SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE RECHERCHE SUR L'AGRESSION	35
12. ORGANISATION DE L'UNITÉ SYNDICALE AFRICAINE (OUSA)	37
13. ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES	41
14. ALLIANCE INTERNATIONALE SAINTE-JEANNE D'ARC	44
15. BANQUE MONDIALE DES FEMMES	48

1. CLUB D'AFRIQUE

(Catégorie II)

Au cours de la période 1988-1991, le Club d'Afrique a participé régulièrement aux réunions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à celles de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il a également assisté aux réunions de la Banque africaine de développement (BAfD) et à celles du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) en relation de coopération avec la Communauté économique européenne (CEE).

En 1988, le Club d'Afrique a établi des liens de coopération avec le Centre international d'études et de recherches sur les Conventions de Lomé (CIERCL), dont le siège est à Lomé.

Les missions du CIERCL sont de trois ordres :

- a) Mobiliser et renforcer les capacités de recherche, d'étude et de gestion des États ACP;
- b) Contribuer, par la recherche et la réflexion, à la mise en oeuvre de politiques, programmes et stratégies de développement économique et socioculturel plus adaptés dans les États ACP;
- c) Accroître la capacité d'information, de communication et de coopération des États ACP.

Le Club d'Afrique, le CIERCL et les universités ACP/CEE ont organisé, de 1988 à 1991, de nombreux séminaires de recherche sur les thèmes suivants :

- a) "Golfe du Bénin et Route de l'esclave : flux et reflux";
- b) "Le rôle de la Méditerranée dans les échanges eurafricains" (L'apport des voies fluviales Rhône/Saône);
- c) "La Route de la soie et la Route de l'or : similitudes et différences";
- d) "La rencontre entre l'Église lyonnaise et l'Afrique : mercantilisme, colonisation ou échanges entre civilisations?";
- e) "La région lyonnaise : coeur de l'Europe et point de rencontre Nord-Sud";
- f) "La maîtrise des dispositions de la Convention de Lomé IV";
- g) "L'insertion de la dimension culturelle dans le développement et la coopération internationale : les enjeux et les défis".

Le Club d'Afrique a par ailleurs cerné de nouveaux thèmes de recherche avec le CIERCL et les universités ACP/CEE :

/...

a) "Démocratisation, pluralisme des idées et développement : vers quel type de société en Afrique?";

b) "Les incidences du Traité de Maastricht sur l'évolution politique, économique et sociale des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique";

c) "Intégration ouest-africaine : vers la création de pôles de développement";

d) "Ressources énergétiques et développement en Afrique";

e) "Réflexion collective sur la relance du dialogue Nord-Sud";

f) "Réflexion collective sur la coopération entre les nouveaux pays industriels et les pays en développement";

g) "Crise économique, libéralisme et restructurations économiques et financières en Afrique";

h) "Les grandes mutations en cours : vers quel nouvel ordre mondial?";

i) "Misère, pauvreté et paix dans le monde";

j) "Libertés, démocratisation et mécanismes de prévention des conflits";

k) "L'Union africaine : mythes, réalités et nécessités";

l) "Paix dans l'esprit des hommes, éducation et formation".

Par ailleurs, le Club d'Afrique a participé activement aux travaux du Congrès international sur "La paix dans l'esprit des hommes", qui a été organisé du 26 juin au 1er juillet 1989 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Fondation internationale Houphouët-Boigny pour la paix. Ce congrès international a rassemblé à Yamoussoukro d'éminentes personnalités et de nombreux experts et a assurément contribué à élever la défense de la paix dans l'esprit des hommes et à reformuler le dialogue entre les cultures et entre les peuples. Le Club d'Afrique a été associé à la préparation de ce congrès et son Secrétaire général a suggéré, dans son intervention en séance plénière, l'institution d'un centre international de recherche sur la paix pour produire une culture de la paix, nourrie des composantes des grandes identités culturelles mondiales, et établir un dialogue permanent entre toutes les aires culturelles. Ce centre international devrait également, entre autres, analyser le rôle de la révolution industrielle dans la coupure Nord-Sud et celui de la révolution scientifique et technologique contemporaine comme moyen de la surmonter.

Le Club d'Afrique a ensuite participé à Porto-Novo (Bénin) aux travaux de la Rencontre Afrique-Europe, qui a eu lieu du 31 août au 3 septembre 1989. Cette rencontre a été organisée par le Conseil de l'Europe, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Association mondiale de prospective sociale (AMPS) sur le thème "Interdépendance et solidarité Nord-Sud". Au cours des travaux, le

Secrétaire général du Club d'Afrique a fait une intervention sur le thème : "Réflexions sur les défis, les enjeux et les grandes perspectives de la coopération entre l'Europe et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : vers un autre dialogue".

Le Club d'Afrique a participé ensuite aux travaux d'un séminaire sur l'Union européenne, qui a été organisé à Ventoteme du 1er au 7 septembre 1989 par The Altiero Spinelli Institute for Federalist Studies.

En octobre-novembre 1989, le Club d'Afrique a assisté aux travaux de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris. Le Secrétaire général du Club d'Afrique, au nom de son organisation, a approuvé le projet de troisième plan à moyen terme réaffirmant la mission éthique de l'UNESCO et cernant de près les trois grands défis qui se posent à notre planète à l'aube du XXIe siècle : la sauvegarde de l'environnement, le développement et la paix.

Le Club d'Afrique a également appuyé les dispositions prises pour assurer le succès de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous prévue pour l'année 1990 et de toutes les actions induites par l'UNESCO dans le cadre de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Il en est de même pour l'amélioration de la décentralisation, pour l'augmentation de l'efficacité de la présence de l'UNESCO sur le terrain et la rapidité de ses interventions dans les situations de crise, plus particulièrement pour le rôle capital de l'UNESCO dans ses domaines de compétence dans la phase de transition vers l'indépendance de la Namibie. Le Secrétaire général du Club d'Afrique a vivement félicité le Directeur général de l'UNESCO des dispositions concernant l'Année internationale de l'alphabétisation par la sensibilisation de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de toutes les actions de l'UNESCO en vue de la préservation et de la conservation de l'environnement, du développement des biotechnologies, de la coopération internationale sur la structure du génome humain, de la promotion du Programme international pour le développement de la communication, du Programme international sur l'homme et la biosphère, de la conservation du patrimoine mondial et du rôle de l'organisation dans le développement de la science et de la technologie au service de l'avenir. Le Secrétaire général du Club d'Afrique a insisté sur le fait que la communauté internationale avait pris conscience des problèmes de l'environnement, prise de conscience qui trouve sa manifestation la plus claire dans le rapport final de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED), dont le titre Notre avenir à tous¹ interpelle avec foi et détermination tous les citoyens du monde. Il s'agit du fameux rapport Brundtland, soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 1987.

Le Club d'Afrique a également insisté sur une intégration des problèmes environnementaux au développement durable susceptible de répondre aux besoins des générations actuelles sans limiter les possibilités pour les générations futures de satisfaire leurs propres idéaux et leurs besoins fondamentaux.

¹ Oxford, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Oxford University Press, 1987.

C'est dire que le développement doit désormais se fonder sur une utilisation durable des ressources naturelles et humaines et ne peut exister que dans la mesure où l'environnement conserve sa capacité de soutien aux nouvelles activités.

Le Secrétaire général du Club d'Afrique a aussi annoncé que le Club compte organiser, sous l'égide de l'UNESCO et dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, un congrès mondial sur le thème : "L'insertion de la dimension culturelle dans le développement et dans la coopération internationale : les défis et les enjeux". Ce congrès est appelé à rassembler les universitaires, les hommes politiques, les diplomates, les planificateurs, les responsables du secteur privé, les artistes et les hommes et femmes de culture.

Le Club d'Afrique compte, pour l'organisation de ce congrès, sur la coopération et la participation actives de l'UNESCO, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), de l'Association des universités africaines (AUA), de l'Union panafricaine des hommes de science, de l'Université des Nations Unies, de l'Association internationale des universités (AIU), du Mouvement européen, de la Fondation ACP/CEE pour la culture, de l'Institut du monde arabe (IMA) et du Groupement d'intérêt scientifique, économie mondiale, tiers monde, développement (GEMDEV).

Les participants à ce congrès devraient préconiser une nouvelle éthique de la culture et du développement centrée sur l'homme et fondée sur la dynamique interne des communautés de base. La culture, image qu'un peuple conserve de son histoire et réserve à son identité, devrait désormais être intégrée aux stratégies de développement. Le Club d'Afrique souhaiterait profiter de l'organisation de ce congrès mondial pour sensibiliser les participants et le public aux objectifs primordiaux de l'Organisation des Nations Unies. Pour le Club d'Afrique, la recherche de la paix présuppose la dynamisation des actions de valorisation des ressources humaines et la prise en compte de la dimension culturelle et sociale des projets et programmes de développement. Le développement devrait être conçu non seulement en termes de progrès technologiques et de croissance économique, mais aussi comme un ensemble d'actions visant à assurer l'épanouissement des cultures et des valeurs humaines des peuples pour garantir la paix.

En avril 1990, le Club d'Afrique a participé à Ouagadougou (Burkina Faso) aux travaux de la conférence internationale ayant établi l'Institut des peuples noirs (IPN) en vue de la défense des valeurs de la civilisation noire. Cette conférence a particulièrement insisté sur le rapprochement des peuples noirs, y compris ceux de la diaspora.

Par ailleurs, en 1990 et en 1992, le Club d'Afrique a participé à plusieurs réunions de la CEDEAO, de l'OUA, de la BAFD et du Groupe ACP.

2. CENTRE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU TIERS MONDE

(Catégorie II)

Période 1988-1991

Le Centre d'études économiques et sociales du tiers monde CEESTEM a pour objet de réaliser des études scientifiques et sociales permettant de trouver des solutions viables aux problèmes que rencontrent les pays du tiers monde, en général, et ceux de l'Amérique latine, en particulier.

Attentif aux nouveaux phénomènes sociaux, économiques et technologiques, le Centre examine la nature de ces problèmes (souvent peu étudiés), qui portent notamment sur les minorités ethniques, la situation de la jeunesse, la discrimination à l'égard des femmes, la dynamique de la faim, les processus d'information, la revalorisation de la médecine traditionnelle et les répercussions de la dette extérieure.

Ces dernières années, le CEESTEM a axé ses efforts sur l'étude des phénomènes sociaux, économiques et technologiques et sur leurs liens avec le développement durable.

Actuellement, en Amérique latine, il est nécessaire de réaliser au niveau de chaque pays une étude approfondie des structures politiques, économiques et sociales afin de déterminer si elles répondent aux besoins de la grande majorité de la population.

Dans de nombreux pays d'Amérique latine, on commence à entrevoir un avenir plus démocratique mais on ne sait pas très bien quel contenu donner à la démocratie et il semble que l'on cherche à rétablir la vie institutionnelle au moyen de laquelle elle s'exprimait avant de s'effondrer.

Le pluralisme, le respect des minorités, la participation, la possibilité réelle d'alternance des partis politiques au pouvoir et le plein respect des droits de l'homme doivent constituer les éléments essentiels de cette nouvelle vie institutionnelle. Seul un régime politique représentatif de l'ensemble ou, du moins, de la grande majorité de la population de chaque pays, permettra d'éviter que la démocratie ne soit abolie périodiquement par des éléments, nationaux ou étrangers, qui lui sont hostiles.

L'établissement d'une forme d'État démocratique répondant à ces exigences et un développement économique indépendant et égalitaire supposent que chaque pays puisse mener une politique internationale réellement souveraine.

À cet effet, le CEESTEM a restructuré l'organisation de ses travaux, adaptant les plans et programmes d'études de ses diverses antennes à la nouvelle orientation de la recherche.

De même, il a mis en place un système d'évaluation collective reposant sur des séminaires périodiques qui permettra d'intensifier la coopération horizontale et verticale entre ses antennes.

1. Développement rural

Dans ce domaine ont été réalisés, au cours de la période 1988-1991, des études des aspects économiques, techniques et sociaux des problèmes alimentaires et ruraux des pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique proposant des solutions possibles à ces problèmes.

Programmes de recherche :

- a) L'Amérique latine dans les organisations agricoles internationales;
- b) La politique agricole des États-Unis d'Amérique;
- c) Autres politiques agraires en Amérique centrale;
- d) Le contrôle des sociétés agro-alimentaires en Amérique latine;
- e) La sécurité alimentaire régionale.

2. Information et communication

Dans ce domaine a été réalisée une analyse des processus d'information en tant que facteurs économiques et politiques de la dépendance des pays en développement.

Études réalisées :

- a) Communication de masse et nouvelles technologies de l'information, étude de leurs incidences sur l'économie de l'Amérique latine;
- b) Technologies de l'information et négociations internationales en Amérique latine;
- c) Les nouvelles technologies de l'information et l'État latino-américain;
- d) Politiques menées par le Mexique, le Brésil, le Chili, l'Argentine, Cuba, le Pérou et la Bolivie dans le domaine des nouvelles technologies de la communication.

3. Le nouvel ordre économique international

Le programme économique que constitue le nouvel ordre économique international résume les aspirations des peuples du tiers monde au développement, à l'indépendance et à la souveraineté. Le CEESTEM étudie les trois conditions de sa mise en oeuvre, à savoir : a) la lutte historique pour l'instauration des conditions favorables au développement intégral et autonome des pays du tiers monde; b) la critique de la structure des relations économiques internationales et de leurs conséquences en termes de domination hégémonique et de subordination des pays sous-développés; et c) le processus de négociation au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales.

Programmes réalisés pendant la période 1988-1991 :

- a) La dette extérieure en Amérique latine;
- b) La restructuration économique mondiale;
- c) Pétrole et politique en Amérique latine;
- d) L'agriculture mexicaine : étude;
- e) Coopération entre pays sous-développés et intégration de ces pays;
- f) L'apparition des processus politiques en Amérique latine;
- g) Autres solutions pour le développement de l'Amérique latine.

4. Relations internationales

Le programme de recherche du CEESTEM dans ce domaine est axé sur trois thèmes centraux : a) les relations entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique; b) les relations entre l'Amérique latine et les États-Unis; et c) les luttes pour l'hégémonie mondiale et les zones d'influence dans les pays d'Amérique latine vues sous l'angle économique, politique et social.

Programmes réalisés pendant la période 1988-1991 :

- a) Les conflits du développement en Amérique latine;
- b) Les taux d'intérêts pratiqués par les pays d'Amérique du Nord et leurs incidences en Amérique latine;
- c) L'Amérique latine face à la mondialisation et à la restructuration économique des États-Unis du fait du Traité de libre-échange;
- d) La réinsertion de l'Amérique latine dans l'économie internationale;
- e) L'intégration de l'Amérique latine et la coopération Nord-Sud;
- f) Le Mexique dans la division internationale du travail.

5. Sociologie de la culture et enseignement pour le développement

Les travaux réalisés dans ce domaine visent à ce que la culture et l'enseignement fassent de plus en plus partie intégrante des stratégies de base d'un développement différent, c'est-à-dire qui soit adapté aux pays du tiers monde, et en particulier, à ceux d'Amérique latine.

Programmes réalisés pendant la période 1988-1991 :

- a) Culture :
 - i) La culture de la santé;

- ii) La culture dans les processus de libération;
- iii) La pensée sociale en Amérique latine;
- iv) La famille dans la création des mouvements sociaux;
- v) Créativité de l'enfant et innovation culturelle;
- b) Enseignement :
 - i) La réforme de l'enseignement dans les sociétés nouvelles;
 - ii) L'évaluation des programmes d'enseignement comme moyen de changement;
 - iii) L'enseignement supérieur et la transformation de la société;
 - iv) L'enseignement technique et l'association enseignement-travail.

3. CONSEIL DES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ARMATEURS
D'EUROPE ET DU JAPON

(Catégorie II)

Le principal objectif du Conseil des Associations nationales d'armateurs d'Europe et du Japon est de promouvoir et de protéger les pratiques du marché dans tous les domaines du transport maritime afin de répondre aux besoins dans le cadre de régimes autorégulateurs et en coopération avec la communauté internationale des armateurs.

Activités consultatives et de fond

Bref aperçu des contributions de fond faites par l'organisation au Conseil économique et social et/ou à ses organes subsidiaires dans le cadre de déclarations verbales ou écrites

1. Le Conseil n'a pas jugé nécessaire de présenter des déclarations verbales ou écrites étant donné qu'aucune question intéressant le transport maritime n'a été examinée par le Conseil économique et social au cours des quatre dernières années.

Participation et contributions aux conférences organisées par les Nations Unies et à d'autres réunions

2. Le Conseil s'intéresse aux questions de fond que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) examine depuis sa deuxième session, en 1964. Cet intérêt est à l'origine de l'octroi au Conseil du statut consultatif auprès de la CNUCED dans la catégorie spéciale depuis 1972; le Conseil a participé aux travaux de la Conférence quadriennale, de son Comité des transports maritimes de Genève, de groupes d'experts constitués par le Comité et de conférences diplomatiques dont les services de secrétariat ont été assurés par le secrétariat de la CNUCED.

3. Le Conseil a participé à titre d'observateur à la sixième session de la Conférence à Belgrade, en 1983, quand des questions présentant une importance majeure pour les transports maritimes figuraient à l'ordre du jour, mais aucun événement n'a justifié sa participation au cours de la période 1988-1991. Le Conseil a également assisté en tant qu'observateur aux sessions périodiques du Conseil du commerce et du développement.

4. Depuis la première session extraordinaire du Comité des transports maritimes, tenue en 1966, le Conseil a participé aux séances en qualité d'observateur, initialement à l'invitation spéciale du secrétariat de la CNUCED puis, dès 1994, en qualité d'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif, dans la catégorie spéciale.

5. Au cours de la période considérée, le Conseil a participé aux deux sessions du Comité des transports maritimes avant qu'il ne soit remplacé par la Commission permanente du développement des secteurs de services (transports maritimes) en 1992. Le Conseil a également participé à deux réunions d'experts, aux première et deuxième sessions de la Conférence chargée de l'examen de la

/...

Convention des Nations Unies relative à un code de conduite des conférences maritimes et à la réunion du Groupe de travail de la législation internationale des transports maritimes qui lui a permis d'examiner les chartes parties.

Établissement de rapports et autres documents demandés par le Conseil économique et social, ses organes subsidiaires et/ou son secrétariat

6. À ce jour, le Conseil économique et social, ses organes subsidiaires ou son secrétariat n'ont pas adressé de demandes de ce type au Conseil.

Autres exemples de travaux constitutifs et fonctionnels (y compris collaboration sur le terrain, organisation de réunions communes, etc.)

7. Bien que le Conseil ne soit pas en mesure de fournir une aide financière ou technique, ses membres ont participé à la sélection de représentants d'armateurs possédant les compétences voulues pour présenter des communications à des séminaires, etc., et en particulier aux journées d'étude organisées sous l'égide du Programme de coopération entre utilisateurs des transports maritimes organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

8. Le Conseil a également collaboré à plusieurs reprises avec le secrétariat de la Division des transports maritimes de la CNUCED dans le cadre de consultations non officielles sur des questions pratiques relevant des transports maritimes.

Activités d'information visant à soutenir l'Organisation des Nations Unies

9. Le Conseil diffuse régulièrement et sans délai des informations concernant les travaux des organismes des Nations Unies qui intéressent les transports maritimes auprès des associations et comités nationaux affiliés.

4. ASSOCIATION INTERNATIONALE DONNÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT

(Catégorie II)

I. INTRODUCTION

A. Objectifs de l'organisation

L'association internationale Données pour le développement est une organisation non gouvernementale internationale s'occupant des systèmes et techniques d'information et de communication du secteur public, essentiels au développement économique et social. Elle encourage les échanges internationaux de données d'expérience dans ce domaine, en particulier entre les pays industrialisés et en développement.

B. Participation par zone géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des membres en avril 1994.

	<u>Pays représentés</u>	<u>Membres</u>
Afrique	16	27
Asie et Pacifique	12	25
Moyen-Orient		
Europe	18	53
Amérique latine	11	15
Amérique du Nord	2	25

C. Sources de financement

Jusqu'en 1989, l'association a surtout été financée par le Gouvernement français (secrétariat permanent) et des organisations internationales (financement d'activités spécifiques).

Les activités spécifiques sont toujours financées de façon ponctuelle par des organisations internationales [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)]. Le secrétariat permanent de l'association et ses activités sont maintenant financés essentiellement par les membres institutionnels.

II. PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET À TOUTES LES CONFÉRENCES ET AUTRES RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LES NATIONS UNIES

Les seules réunions auxquelles l'association a participé régulièrement sont les sessions de la Commission de statistique, qui ont lieu à New York.

III. COOPÉRATION AVEC LES PROGRAMMES ET ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

L'association coopère principalement avec le PNUD et, dans une moindre mesure, avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU est représentée au Conseil d'administration de l'association par trois de ses fonctionnaires (sur un total de huit administrateurs) : l'un représente le PNUD et deux la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

IV. AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES

A. Activités permanentes

L'association entretient des contacts permanents avec de nombreux organismes des Nations Unies, notamment les bureaux extérieurs du PNUD, l'UNESCO, qui lui demandent des informations contribuant à l'exécution de leurs programmes et projets.

B. Activités spécifiques

L'association organise de temps à autre des conférences internationales sur des questions intéressant l'Organisation des Nations Unies. Les conférences suivantes méritent d'être mentionnées :

a) Mai 1988, Beijing (Chine) : Conférence internationale sur les stratégies et méthodes de planification, conception et mise en oeuvre des systèmes d'information dans l'administration publique;

b) Mai 1991, Le Caire (Égypte) : Conférence internationale sur les questions de formation relatives aux systèmes d'information dans l'administration publique. Cette conférence a dû être annulée à cause de la guerre du Golfe;

c) Mars 1995, New Delhi (Inde) : Conférence internationale sur les systèmes d'information destinés aux pays en transition. Cette conférence est coparrainée par le PNUD. Le Comité honoraire de la Conférence se compose des personnalités suivantes : M. Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO; M. Jean-Claude Milleron, Secrétaire général adjoint du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU; et M. Jean Ripert, ancien Secrétaire général adjoint du Secrétariat de l'ONU. Le Comité du programme comprend des représentants du PNUD et de l'UNESCO.

Les membres de l'association participent actuellement à de nombreux séminaires et conférences organisés par l'ONU et l'UNESCO. Le Directeur général devrait notamment prendre part prochainement à un séminaire organisé par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU sur les systèmes d'information et la gestion des ressources en matière d'information dans l'administration publique.

C. Autres activités

La plupart des activités de l'association n'ont pas de caractère officiel. Il s'agit essentiellement d'échanges informels et de contacts entre les membres, qui s'informent mutuellement des projets qu'ils mènent : l'association est avant tout un forum permettant la diffusion des connaissances spécialisées, en particulier des pays industrialisés vers les pays en développement.

Des fonctionnaires d'organismes des Nations Unies, notamment des organismes ci-après, sont membres de l'association :

a) L'ancien représentant résident du PNUD en Inde, actuellement représentant résident en Somalie;

b) Un coordonnateur des programmes et un conseiller technique de la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

c) Le Chef adjoint du Service de la gestion et de l'administration publiques et le Conseiller interrégional pour les systèmes d'information et la gestion des ressources en matière d'information du Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU;

d) Des fonctionnaires de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

V. CONCLUSION

Après avoir réduit ses activités entre 1989 et 1993 en raison de graves contraintes budgétaires, l'association, qui a profondément modifié son mode de financement, lance un nouveau programme en coopération avec le PNUD, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO.

Compte tenu de son champ d'activité très spécialisé et du peu de ressources dont elle dispose, l'association concentre ses activités sur les questions correspondant à ses buts et objectifs.

5. ALIMENTATION ET DÉSARMEMENT INTERNATIONAL

(Catégorie II)

Food and Disarmament International (FDI) est une association internationale à but philanthropique issue du Manifeste des prix Nobel pour lutter contre l'extermination par la faim et pour le développement. Le travail de FDI est de sensibiliser l'opinion publique et de promouvoir des décisions, lois, mesures dans ce sens et, à travers ses actions et ses écrits, promouvoir la Charte des Nations Unies et la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 2626 de l'Assemblée générale) ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant. FDI est en rapport constant avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le 17 et le 18 janvier 1988, Paris (Jardins du Palais royal) : allumage de "40 000 bougies de l'espoir" en présence de nombreux prix Nobel, sur invitation du Président Mitterrand et d'Elie Wiesel. Action soutenue par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Présence de James Grant.

Le 25 mars 1988, Convention de Lomé IV à Lomé : adoption d'une résolution de soutien au Manifeste des chefs d'État pour le droit à la vie et à la liberté et contre l'extermination par la faim lancé et promu en 1986 par FDI, qui recommande l'inclusion du Manifeste parmi les principaux textes de référence pour le nouveau pacte d'association Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique-Communauté économique européenne (ACP-CEE). Présents : 66 chefs d'État ACP et autant de députés du Parlement européen.

Le 11 avril 1988, Madrid : campagne "Supervivencia" organisée par FDI dans le cadre de la campagne Nord-Sud du Conseil de l'Europe et sous le haut patronage du Roi Juan Carlos : allumage de "40 000 bougies". Présents : le Ministre Yañez, le Président du Sénat, le Vice-Président de la Chambre, le prix Nobel S. Ochoa.

Le 22 avril 1988, France : allumage de "40 000 bougies" dans 150 villes à l'occasion des élections, pour demander au futur Président que la lutte contre la misère soit une priorité politique de son septennat. Participation UNICEF Comité France et autres.

Le 7 juin 1988, New York : le responsable exécutif de FDI participe à une réunion du Conseil économique et social sur "le rôle de l'armement dans la coopération au développement" et intervient face à l'Assemblée générale. Un texte de cette allocution sera rédigé à la demande du Conseil.

Septembre 1988, Milan : Nations Unies/Office des Nations Unies à Genève organisent un "European Workshop". La Secrétaire générale y est invitée par Jan Martenson. Thème : Déclaration universelle des droits de l'homme.

De 1986 à 1988, New York : la Secrétaire générale de FDI et le responsable exécutif rencontrent à plusieurs reprises des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies dans l'optique d'élaborer une éventuelle collaboration FDI-Nations Unies.

/...

1988-1989, New York : FDI participe aux séances plénières de l'Assemblée générale.

Du 7 au 16 octobre 1988, Bruxelles : FDI au Festival de l'enfance et de la jeunesse (informations, rencontres).

Novembre 1988 : FDI contacte Javier Pérez de Cuéllar pour lui présenter la campagne des prix Nobel.

Du 2 au 4 mars 1989, Paris : FDI et Survie France (antenne française de FDI) organisent une rencontre en vue d'une coopération Nord-Sud pour le développement intégré et le partenariat actif. Présents : une trentaine d'organisations non gouvernementales, des organisations internationales et des experts en développement.

Mars-juin 1989 : réunions fréquentes du groupe européen à Paris et Bruxelles en vue d'élargir le Forum européen.

Le 6 avril 1989, Assemblée nationale, Paris : colloque pour la création d'une loi de survie et de développement. Volonté d'agrandir cette lutte au plan européen. Présents : organisations non gouvernementales françaises, représentants religieux (cultes), Loge maçonnique et experts internationaux.

Du 22 au 24 juin 1989, Paris [locaux Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)] : second séminaire européen. Ébauche d'un projet de charte commune pour un contrat de génération entre l'Europe et les pays du Programme alimentaire mondial (PAM).

Du 13 au 22 octobre 1989, Bruxelles : sixième Festival de l'enfance et de la jeunesse sur les inégalités de répartition des richesses.

Second semestre 1989-année 1990 : plusieurs rencontres avec le bureau Information du PNUD en vue d'"européaniser" la campagne.

Le 17 et le 18 mai 1990, Paris [locaux Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] : réunion internationale; approbation de la Charte "Partenaires pour un contrat de génération Europe-PMA" qui jette les bases d'un forum européen sur ce thème. Diverses personnalités de l'UNESCO et du PNUD/Genève ont participé aux travaux dès 1989.

Du 28 au 31 mai 1990, Lisbonne : séminaire sur la coopération et présentation publique de la campagne "Survie 90 Operação Vida e Desenvolvimento". Présents : M. Wilkins, prix Nobel et ministres.

Le 6 juin 1990, Paris : serment symbolique de l'Arche, fait par les parlementaires, de poursuivre leurs efforts jusqu'au vote d'une loi de survie et de développement.

Le 6 septembre 1990, Paris : réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) consacrée aux pays les moins avancés.

Du 18 au 29 octobre 1990, Bruxelles : participation au Festival de l'enfance et de la jeunesse sur le thème "L'interdépendance entre la pauvreté du tiers monde et la dégradation écologique de la planète" ainsi que le thème de la guerre et des armements.

Le 22 octobre 1990, Paris : constitution officielle du "Forum européen pour un contrat de génération Nord-Sud", dont les buts et les moyens lui sont spécifiques et convergent pour la plupart avec ceux de FDI et de Survie France.

Les années 1990 et 1991 ont vu se préciser le travail de FDI sur la forme que doit prendre la campagne Survie projetée dans la dimension européenne et à travers cette action, diffusion des principes de la Charte des Nations Unies.

6. INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

(Catégorie II)

Créé en 1963, l'Institut d'études politiques présente la particularité d'être à la fois un institut autonome de recherche d'intérêt général, un observatoire social et une organisation militante. L'Institut s'attache à promouvoir les mouvements pour la paix et le désarmement, les droits civils et les droits de l'homme, l'environnement et la justice économique.

Au cours de la période considérée, l'Institut d'études politiques semble n'avoir fait aucun usage de son statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

7. COMMISSION INTERNATIONALE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
POUR LA SANTÉ ET LES DROITS DE L'HOMME

(Catégorie II)

Préambule

L'objectif de la Commission internationale des professionnels de la santé pour la santé et les droits de l'homme est de promouvoir et de garantir les droits de l'homme dans le domaine de la santé et de défendre l'intégrité de la personne. À cette fin, la Commission, qui réunit des professionnels de la santé et des domaines connexes du monde entier, formule des règles éthiques exigeantes et sert de point de convergence des activités qui, dans le domaine des droits de l'homme, sont liées à la santé et au bien-être.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et
d'autres organes et conférences des Nations Unies

Depuis 1987, la Commission a participé à des réunions de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (Genève). Elle a présenté de nombreuses prises de position écrites et orales sur des questions ayant trait notamment aux armes chimiques et biologiques, au trafic illicite d'organes, à l'indemnisation de prisonniers dont les conditions de détention ont compromis la santé, à la stérilisation forcée, à la torture, à la santé en tant que droit de la personne, à la santé en tant que facteur de développement, aux droits des groupes opprimés en matière de santé et à la promotion d'une déontologie des professionnels de la santé.

La Commission a participé avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux réunions sur les droits fondamentaux des victimes du syndrome d'immunodéficience acquise (sida) et parrainé, avec la Société médicale de l'OMS, une table ronde importante sur les conséquences de l'utilisation des armes chimiques et biologiques pour l'homme, la société et l'environnement.

La Commission a pris une part active aux réunions parrainées par l'OMS à l'effet d'élaborer les Principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale, qui ont été approuvés par la Commission des droits de l'homme et adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/119, en date du 17 décembre 1991. L'ouvrage publié auparavant par la Commission et la Commission internationale de juristes au sujet des droits fondamentaux des malades mentaux au Japon s'était avéré très utile comme document de base lors de ces discussions.

La Commission a toujours invité à ses conférences des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ainsi, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et le Directeur général de l'OMS ont envoyé des représentants officiels à la Conférence internationale sur la lutte contre l'utilisation d'armes chimiques et biologiques.

Coopération avec des ONG

Dans le cadre de la définition, de la poursuite et de la promotion de ses idéaux, la Commission a étroitement collaboré avec des ONG compétentes et reconnues, notamment avec la Fédération internationale des droits de l'homme, Amnesty International et la Commission internationale de juristes.

En novembre 1991, l'organisme néerlandais affilié à la Commission a accueilli une réunion internationale d'ONG à vocation humanitaire pour discuter de la manière d'améliorer la coordination et l'efficacité des initiatives prises dans les domaines des droits de l'homme et de la responsabilité sociale.

Création d'une nouvelle section

Une nouvelle section de la Commission, dénommée Commissione Internazionale dei Professionisti della Salute per la Salute e i Diritti dell' Uomo, a été créée en Italie en janvier 1993; elle s'ajoute à d'autres sections et organismes affiliés comme l'International Institute of Concern for Public Health du Canada et la Johannes Wier Foundation des Pays-Bas, dont les activités se poursuivent. La section italienne partage les vues et aspirations de la Commission et déploie des activités dans des domaines concrets comme la protection de l'enfance. Elle dispose de ressources considérables.

Autres activités

Soucieuse de favoriser l'application des résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes, la Commission a mis l'accent, dans ses diverses interventions, sur la position éthique des professionnels de la santé vis-à-vis de la torture et autres pratiques dégradantes, dans un contexte civil aussi bien que militaire. Les professionnels de la santé et les organisations compétentes du monde entier ont exprimé, par le canal de la Commission, leur préoccupation et leur indignation face aux violations des droits de l'homme, en particulier les droits en matière de santé dans les pays en développement. La publication de la Commission intitulée Health and Human Rights est un document de travail des plus utiles.

Suite à une réunion que la Commission a organisée en Zambie sur le rôle de la médecine traditionnelle dans la promotion de la notion de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 préconisée par l'OMS, des discussions suivies ont eu lieu et ont abouti à la publication de l'ouvrage intitulé Health in Africa (La santé en Afrique), qui s'est révélé un document de travail très utile.

Questions d'organisation

La Commission a connu au cours des derniers mois des problèmes administratifs et financiers qui ne sont probablement pas sans lien avec l'élargissement de ses activités. La réalisation d'une étude concernant la réorganisation de la Commission, qui a été suivie de mesures allant dans ce sens, a ralenti les activités. Mais une relance est en cours (y compris, comme indiqué plus haut, la création d'une section nationale vigoureuse) et devrait permettre de revigorer la Commission et ses programmes.

8. COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA SÉCURITÉ
ET LA COOPÉRATION EUROPÉENNES

(Catégorie II)

Introduction

Le Comité international pour la sécurité et la coopération européennes (CISCE) (International Committee for European Security and Cooperation), instance coordonnatrice de comités nationaux et de courants divers et pluralistes de l'opinion publique des États signataires de l'Acte final d'Helsinki (1975), a déployé durant la période 1988-1991 des activités régulières en liaison étroite avec les objectifs et principes universels des Nations Unies.

Le CISCE tente, par les moyens qui lui sont propres, de mettre en oeuvre les principes et dispositions de la CSCE dans des domaines aussi variés que l'économie, la science et la technique, l'écologie, la culture, les dispositions humanitaires et, notamment, les droits de l'homme.

Les activités du CISCE pendant ce quadriennat comprennent notamment :

- a) Des réunions ordinaires et des réunions extraordinaires :
 - i) Réunions du secrétariat international (sept ou huit par an);
 - ii) Réunions du Comité international (trois ou quatre par an), auxquelles a presque toujours participé un représentant du Centre d'information et Bureau de liaison des Nations Unies à Bruxelles;
 - iii) Rencontres, séminaires, colloques internationaux à participation plus large (voir description plus loin);
- b) Des publications régulières et des publications ponctuelles :
 - i) Communiqués ou déclarations issus des réunions du Comité international;
 - ii) Bulletin Focus on Vienna;
 - iii) Brochures contenant les résultats des travaux des rencontres, colloques et séminaires internationaux et/ou le résumé des allocutions des orateurs;
- c) Une participation à des rencontres des organisations non gouvernementales-Organisation des Nations Unies :
 - i) Participation aux travaux du Comité spécial des organisations non gouvernementales pour le désarmement à Genève;
 - ii) Participation à la troisième session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement (New York, 31 mai-25 juin 1988);

/...

- iii) Participation du représentant aux travaux du Comité des organisations non gouvernementales/Organisation des Nations Unies sur la paix à Vienne;
- iv) Participation aux Journées internationales de la paix des Nations Unies, etc.;
- d) La coorganisation des colloques "Arms Reduction in Europe" (un par an).

1988

Du 30 septembre au 2 octobre, s'est tenu à Bruxelles un forum international consacré aux "Nouvelles voies pour une Europe nouvelle". Vingt-quatre pays, dont les États-Unis d'Amérique, y étaient représentés.

La séance d'ouverture a été placée sous la présidence des personnalités suivantes, qui y ont prononcé une allocution :

- a) M. Ole Espersen, membre du Parlement, député du Parti social démocrate (Danemark);
- b) Le cardinal Franz Koenig (Autriche);
- c) M. Edward Leemans, Ministre d'État, ancien président du Sénat (Belgique);
- d) M. Vitali Chapochnikov (ex-Union des Républiques socialistes soviétiques);
- e) Le professeur Alan Sweedler (États-Unis).

Les thèmes retenus étaient :

- a) La sécurité commune;
- b) La coopération dans les domaines de l'économie, de la science, de l'écologie;
- c) La coopération dans les domaines humanitaire et culturel.

Durant ce forum, un dialogue très constructif, organisé à l'initiative du CISCE, a eu lieu à la Katholieke Universiteit Leuven entre les recteurs des Universités de Leuven (Belgique), de Prague (Tchécoslovaquie) et de Vienne (Autriche).

1989

Le 17 et le 18 février, le CISCE et le Cercle français pour la sécurité et la coopération européennes ont organisé à Paris (Sénat, Palais du Luxembourg), un séminaire international sur les droits de l'homme, auquel ont pris part des

représentants de 16 pays européens. Le Centre pour les droits de l'homme y représentait l'Organisation des Nations Unies.

Le 20 avril, un séminaire international sur l'information a été organisé à Londres par le CISCE. Ce séminaire fut suivi presque exclusivement par des journalistes de la presse écrite, parlée ou télévisuelle.

Du 17 au 20 octobre, un séminaire sur le thème "Les armes conventionnelles et les mesures de confiance" s'est tenu à Vienne (Autriche).

1990

Du 23 au 25 février s'est tenue à Bruxelles une rencontre internationale intitulée "Quels concepts de sécurité pour la Grande Europe". Les thèmes de cette rencontre, à laquelle ont participé les délégués de 21 pays, dont les États-Unis, étaient les suivants :

- a) Désarmement et sécurité;
- b) Dissuasion nucléaire et conventionnelle;
- c) Stratégie défensive et stratégie offensive.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Frank Swaelen, Président du Sénat (Belgique). Une allocution a été également prononcée par le professeur Bohuslav Kucera (Tchécoslovaquie), qui a donné lecture d'un message de M. Alexandre Ducek, Président de l'Assemblée générale de l'ex-République fédérale tchèque et slovaque. Le Ministre belge des affaires étrangères s'est adressé aux participants lors de la séance de clôture.

Une délégation du CISCE a été envoyée à la Conférence sur la coopération économique en Europe de la CSCE, qui a eu lieu à Bonn (République fédérale d'Allemagne) du 19 mars au 11 avril.

Le CISCE a également été représenté par une délégation à la Réunion spécialisée de la CSCE consacrée aux questions méditerranéennes, qui s'est déroulée à Palma de Majorque (Espagne), du 24 septembre au 19 octobre.

Les 2 et 3 novembre a eu lieu à Paris, à la Grande Arche, une rencontre internationale organisée par le CISCE sur "La nouvelle architecture de l'Europe". Les thèmes de la rencontre étaient :

- a) État actuel de l'Europe;
- b) Lignes directrices pour l'avenir;
- c) L'institutionnalisation de la CSCE.

Vingt et un pays d'Europe avaient envoyé des représentants.

1991

Les 6 et 7 juin, à l'initiative du CISCE et du Comité belge pour la sécurité et la coopération européennes, un colloque international sur "L'avenir des nationalités dans la Grande Europe" a eu lieu dans l'Aula de la Rijksuniversiteit Gent (RUG) (Belgique). La séance inaugurale a été présidée par le recteur de la RUG. Le Président de l'exécutif flamand et le Ministre-Président de l'exécutif de la Communauté française de Belgique ont prononcé des allocutions. Les thèmes de ce colloque étaient :

- a) Typologie des problèmes de nationalité;
- b) Les nationalités au sein de la nouvelle Europe;
- c) Les aspects institutionnels des problèmes de nationalité;
- d) Enseignement dans la langue maternelle et choix d'une deuxième langue dans une société multiculturelle;
- e) Contribution des églises et des mouvements humanistes;
- f) Nationalités et aspects économiques et sociaux;
- g) Contributions du monde de la culture, des universités, des médias;
- h) Réflexions sur l'avenir des nationalités.

9. CONSEIL INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES (CIEA)

(Catégorie I)

1. Buts et objectifs

Le CIEA entend promouvoir l'éducation des adultes dans ses multiples formes et dimensions compte tenu des besoins de croissance et de développement harmonieux des individus, des communautés et des sociétés. Le CIEA compte 106 associations nationales, régionales et sectorielles membres dans 83 pays et 7 régions du monde. L'un de ses membres régionaux, l'Association africaine pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes, est doté également du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

2. Participation

Le CIEA a :

a) Participé et fait une déclaration orale à la réunion préparatoire interrégionale d'experts du huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et présenté un rapport sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Vienne, 27 juin-1er juillet 1988);

b) Participé et fait une déclaration orale à la dixième session du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (Vienne, 22-31 août 1988); présenté deux déclarations écrites (E/AC.57/1988/NGO/3 du 27 juillet 1988 et E/AC.57/1988/NGO/6 du 22 août 1988);

c) Participé et fait des déclarations orales aux réunions préparatoires régionales ci-après du huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants : réunion de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, 10-14 avril 1989); réunion de l'Amérique latine et des Caraïbes (San José, 8-12 mai 1989); réunion de l'Asie occidentale (Le Caire, 27-31 mai 1989); réunion de l'Afrique (Addis-Abeba, 5-9 juin 1989);

d) Participé au huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et mis des pédagogues consultants à la disposition du secrétariat (La Havane, 27 août-7 septembre 1990);

e) Participé à la onzième session du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (Vienne, 5-16 février 1990);

f) Participé aux soixante-quinzième et soixante-seizième sessions de la Conférence internationale du Travail (Genève, 1988 et 1989);

g) Participé au Colloque organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les mesures législatives et administratives en faveur de l'éducation des adultes (Athènes, 25 septembre-1er octobre 1989);

/...

h) Participé à la Conférence internationale sur la participation de la population au processus de redressement économique et de développement de l'Afrique (Arusha, 12-16 février 1990);

i) Aidé à préparer et suivi les travaux de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs de base (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990), et collaboré au suivi de la Conférence.

3. Coopération

Le CIEA a :

a) Détaché à ses frais, pour un an à compter du 1er octobre 1989, un consultant auprès du Service de la prévention du crime et de la justice pénale de l'Office des Nations Unies à Vienne;

b) Élaboré un projet de résolution sur l'éducation, la prévention du crime et la justice pénale pour examen par la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO (octobre-novembre 1991);

c) Coopéré avec l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (Hambourg) à l'élaboration d'un projet de recherche visant à étudier et promouvoir l'éducation de base en prison;

d) Diffusé des informations et des documents concernant les applications de l'éducation dans divers domaines d'activité de l'ONU. Voir, par exemple, la revue trimestrielle du CIEA Convergence (1992, No 1) et le bulletin du programme des femmes du CIEA Voices Rising (vol. XXV, No 2);

e) Créé en 1987, suite à l'appel lancé par l'ONU, le Groupe d'action international pour l'alphabétisation en vue de mobiliser les ONG et promouvoir la solidarité internationale dans le cadre de l'Année internationale de l'alphabétisation. Tout au long de la période considérée, le CIEA a continué à encadrer le Groupe d'action international pour l'alphabétisation en accueillant son siège international dans ses propres locaux et en coordonnant plusieurs réunions, projets et autres activités en faveur de l'Année internationale de l'alphabétisation;

f) Créé en 1990 un nouveau programme d'éducation populaire en matière d'environnement et aidé à planifier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, deuxième conférence des Nations Unies organisée dans ce domaine;

g) Administré un programme international d'éducation à la paix et aux droits de l'homme axé sur la démocratie, les droits de l'homme, le développement durable et le refus de la violence;

h) Lancé un programme d'octroi de subventions modestes destinées à financer des projets spéciaux d'éducation à la paix dans plusieurs pays.

4. Autres activités pertinentes

Au niveau de l'application, le CIEA a :

a) Établi en consultation avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale (Vienne) un plan d'application de plusieurs résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale; entrepris de consacrer son propre Programme d'éducation et de justice pénale à ce projet au cours de la période 1991-1995;

b) Créé en 1988 un réseau international pour les adultes ayant des besoins éducatifs spéciaux pour aider à appliquer la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992) proclamée sous la forme d'un plan d'action à long terme par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/53, en date du 3 décembre 1982;

c) Continué, au cours de la période considérée, à promouvoir, dans la plupart de ses programmes et activités, l'application de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-neuvième session, tenue à Nairobi, le 26 novembre 1976, et de la Déclaration sur le droit à l'éducation de la quatrième Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes, tenue à Paris du 19 au 29 mars 1985;

d) Administré un programme mondial d'éducation pour améliorer la condition et la vie des femmes;

e) Contribué à travers la plupart de ses activités à faire aboutir les efforts déployés en matière de droits de l'homme tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments des Nations Unies.

Au niveau des consultations avec des responsables :

a) Le CIEA a tenu des consultations régulières avec des responsables du Service de la prévention du crime et de la justice pénale de l'Office des Nations Unies à Vienne, au sujet, notamment, de l'établissement d'un manuel de l'ONU sur l'éducation en prison, de l'organisation d'une réunion internationale d'experts sur l'éducation en prison, et d'autres projets;

b) Le Président et le Secrétaire général du CIEA ont rencontré des représentants de l'UNESCO à Paris, le 11 avril 1988, pour discuter de l'Année internationale de l'alphabétisation et de projets de coopération futurs;

c) Divers représentants et responsables internationaux, régionaux et nationaux du CIEA ont tenu de fréquentes consultations avec des responsables de l'ONU à tous les niveaux sur des programmes et projets en cours ou prévus.

Au niveau de l'établissement de rapports, etc. :

Le CIEA a établi pour le Service de la prévention du crime et de la justice pénale un projet de supplément éducatif pour l'étude quinquennale de 1989 sur l'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus.

Autres activités :

Le CIEA a organisé et tenu la quatrième Assemblée mondiale sur l'éducation des adultes du 8 au 18 janvier 1990 à Bangkok. Le Congrès, auquel ont participé environ 500 spécialistes de l'éducation des adultes, a dégagé les grands axes d'orientation pour les quatre années à venir. Il a examiné l'éducation des adultes sous tous ses aspects, en accordant une attention toute particulière à l'alphabétisation, à l'éducation populaire et à la démocratie.

10. INTERNATIONAL SOCIETY FOR CRIMINOLOGY (I.S.C.)
(SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE)

(Catégorie II)

I

La Société internationale de criminologie (I.S.C.) est une organisation non gouvernementale ayant pour but de favoriser sur le plan international les recherches et la communication entre experts dans le domaine de la prévention de la délinquance, des politiques criminelles et du fonctionnement des systèmes de justice pénale. La Société internationale de criminologie est officiellement présente dans 57 États par des sociétés nationales ou des membres individuels de haut niveau de responsabilité.

Son siège social et secrétariat général sont à Paris. Elle est administrée par un Conseil de direction de 31 membres représentant 21 nationalités et son programme scientifique est placé sous la responsabilité d'une commission scientifique de 30 membres qualifiés. Elle participe avec des universités au programme de trois centres de recherche : le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal (Canada), le Centre international de criminologie clinique de l'Université de Gênes (Italie) et du Centre international d'études sur les relations sociales et les marginalités de l'Université du pays basque de Saint-Sébastien (Espagne).

II

Au cours de la période considérée, les activités de la Société internationale de criminologie se sont développées dans les directions suivantes.

a) Organisation de cours internationaux de criminologie

L'organisation de cours internationaux de criminologie dans diverses régions du monde est une activité déjà ancienne et propre à notre société. Il s'agit d'une des initiatives les plus originales et les plus stimulantes parmi les différentes actions de la Société internationale de criminologie. Elle s'inscrit également dans notre politique scientifique générale qui vise à diffuser les connaissances et favoriser le développement de la recherche dans le champ pénal.

Destinés, à l'origine, à diffuser l'information dans une communauté scientifique internationale relativement limitée, ainsi que la formation des professionnels des administrations pénales, ces cours visent aujourd'hui à contribuer au développement des différents courants de pensée et des recherches s'agissant de la connaissance de la criminalité, de la prévention des délits, de l'analyse des systèmes de justice et de l'évolution des politiques pénales. Il s'agit de colloques permettant, autour d'un thème central illustré par des experts de différentes régions du monde, une information et un débat au profit d'un auditoire motivé. Durant la période considérée, un des axes de la politique de la Société a été de développer le nombre de cours internationaux et de les dispenser dans la mesure du possible, dans différentes régions du monde.

/...

Si plusieurs cours ont déjà été organisés depuis longtemps en Europe et en Amérique latine notamment, on doit souligner en revanche la présence nouvelle de l'influence de la Société en Asie, au Japon et en Chine. Ces cours constituent un élément important de l'influence de la Société internationale de criminologie dans la communauté scientifique internationale. Il en est de même de la diffusion dans les Annales internationales de criminologie, des contributions les plus significatives des cours.

Durant la période en cause, huit cours internationaux de criminologie ont été organisés avec les thèmes suivants :

- a) L'enseignement universitaire de la criminologie dans le monde d'aujourd'hui, Saint-Sébastien (Espagne), 1989;
- b) La privation de liberté dans le système pénal selon l'optique des droits de l'homme, Athènes (Grèce), 1989;
- c) Droits de l'homme et justice pénale; approche comparée de l'application des droits de l'homme dans la justice pénale, Miskolc (Hongrie), 1990;
- d) Dialogue entre criminologie et défense sociale, Saint-Marin, 1991;
- e) Opinion publique, média et criminalité, Rio de Janeiro (Brésil), 1991;
- f) Perspectives actuelles de la recherche européenne en criminologie, Barcelone (Espagne), 1991;
- g) Crime prevention in the urban community, Tokyo (Japon), 1992;
- h) Les droits de l'homme et le procès pénal, Salvador de Bahia (Brésil), 1992.

Chacun de ces cours a réuni entre 100 et 200 participants. À la fin du cours, une attestation d'études est distribuée aux étudiants inscrits régulièrement au cours.

b) Participation aux activités internationales dans le domaine de la prévention du crime

D'une manière générale, la Société internationale de criminologie est associée à la majorité des manifestations scientifiques organisées soit par les principales organisations internationales (Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Conseil de l'Europe), soit par les autres organisations non gouvernementales. On doit particulièrement souligner le fait que le secrétariat général de la Société internationale de criminologie participe régulièrement aux réunions d'experts du Conseil de l'Europe à Strasbourg, à la réunion annuelle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à Vienne. Une liaison permanente existe avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale de l'Office des Nations Unies à Vienne. La Société internationale de criminologie contribue à la préparation des Congrès quinquennaux des Nations Unies sur la

prévention du crime. Une coopération régulière existe enfin avec les autres organisations non gouvernementales qui travaillent dans le champ pénal international, que ce soit dans le champ pénal ou sociologique (coopération avec l'Institut international des sciences sociales de l'UNESCO).

c) Organisation de deux congrès mondiaux de criminologie

Hambourg (Allemagne) 1988 :

a) Les Congrès mondiaux, organisés tous les cinq ans par la Société internationale de criminologie, ont toujours été des événements pour la communauté scientifique internationale intéressée. Le dixième Congrès qui s'est tenu à Hambourg (Allemagne) du 4 au 9 septembre 1988 sur le thème général "Conceptions de la criminologie : défis de la criminalité et stratégies d'action" a confirmé cet état de choses. Le nombre et la qualité des participants, l'originalité de l'organisation des travaux ainsi que la diversité et l'intérêt des rapports et communications présentés ont fait de ce congrès une manifestation particulièrement riche. Le nombre des personnalités présentes a témoigné du fait que la criminologie demeure une discipline universelle et actuelle. En effet, plus de 750 participants se sont réunis à cette occasion, représentant 50 nationalités, différentes par leur situation géographique, mais aussi et surtout par leur contexte social, économique, politique et culturel. Ainsi des échanges ont-ils pu avoir lieu sur le fonctionnement et l'évolution de systèmes pénaux quelquefois mal connus en Europe, tels par exemple ceux de l'Arabie saoudite, de la Chine ou de l'Inde. À la diversité géopolitique des participants s'est ajoutée une diversité professionnelle permettant à tous les milieux préoccupés par le crime, la criminalité et sa prévention de participer aux échanges qui ont eu lieu;

b) Quatre thèmes centraux, présentés sous forme de séances plénières, ont composé la structure du Congrès :

- i) "Criminologie et sciences humaines";
- ii) "Délinquants violents et persistants";
- iii) "Abus de pouvoir et criminalité"; et
- iv) "Crise de la peine : significations et perspectives";

c) Dans l'ensemble des travaux présentés, une large place a été faite à la prévention de la délinquance, grâce notamment à l'action sociale. La notion même de contrôle social a été réexaminée à la lumière des transformations de comportements et de mentalités révélées par les études comparatives sur ce thème. L'analyse de la représentation du crime et de sa sanction aux yeux du public a permis de mettre en relief une certaine institutionnalisation de la délinquance, au moins pour ce qui est du milieu urbain. Le rôle social de la police, l'évolution de la profession tant dans la formation des personnes que dans les attentes dont elle fait l'objet, ont été également abordés, et ont donné lieu à une remise en cause positive de l'organisation et de l'administration des divers corps de police à travers le monde.

Budapest (Hongrie) 1993 :

a) Le onzième Congrès mondial de criminologie s'est déroulé à Budapest (Hongrie) du 22 au 27 août 1993. Il a rassemblé plus de 1 000 participants représentant 57 nationalités. Le thème central du Congrès était "Changements socio-politiques et crime : un défi pour le XXI^e siècle". Rappelons que notre société organise tous les cinq ans une telle manifestation¹. En confiant, il y a trois ans, à la Société hongroise de criminologie le soin d'organiser ce congrès, notre Société internationale de criminologie poursuivait deux objectifs, de nature à la fois géopolitique et scientifique. En premier lieu, prendre en compte les conséquences, dans le domaine de la criminalité, des transformations qui affectent les sociétés contemporaines en cette fin du XX^e siècle, et cela notamment en Europe. Mais, en second lieu, le Congrès se situait également dans la poursuite de la politique scientifique de notre organisation. Il s'inscrivait en effet dans la suite du dixième Congrès (Hambourg, 1988) qui avait traité des "Conceptions de la criminologie : défis de la criminalité et stratégies d'action". Le rassemblement de Budapest a permis de mieux évaluer la portée des réponses que peut apporter la criminologie aux nouvelles tendances de la criminalité, en particulier la transnationalité. Il a été également l'occasion d'une large confrontation d'idées, d'expériences et de recherches, issues des différentes régions du monde. Ainsi que l'a souligné le Président de la Société dans son message de bienvenue, nous avons souhaité que ce Congrès élargisse notre horizon et contribue au développement futur de la recherche. Il faut ajouter que le nombre et la diversité régionale des participants ont témoigné de l'augmentation significative de l'audience de la Société internationale de criminologie, par rapport aux précédents congrès;

b) Ce sont 174 thèmes différents qui ont été débattus dans ce congrès par les meilleurs experts de diverses régions du monde;

c) Aucun congrès de notre société n'avait jusqu'ici réalisé une aussi large audience. Le rassemblement de Budapest a ainsi révélé une extraordinaire richesse dans l'évolution contemporaine des idées et des recherches dans le champ criminologique et pénal. Parmi les principaux thèmes discutés, on retiendra notamment la question de la criminalisation et de la décriminalisation des conduites, s'agissant de la criminalité d'affaires et des atteintes à l'environnement, les différentes réponses de la prévention, le rôle du contrôle social, l'organisation de justice pénale, de la médiation, les droits des victimes, la violence intra-familiale, les approches féministes de la criminologie, les crimes économiques, les perspectives internationales sur le contrôle des drogues, le contrôle des infractions routières, les problèmes de la police et de la justice pénale, etc. Ainsi qu'on peut le constater, le champ criminologique s'élargit de plus en plus dans une réflexion concernant les stratégies de prévention et l'aménagement des politiques criminelles et sociales.

¹ Les précédents ont eu lieu à Rome (1938), Paris (1950), Londres (1955), La Haye (1960), Montréal (1965), Madrid (1970), Belgrade (1973), Lisbonne (1978), Vienne (1983), Hambourg (1988).

d) Diffusion de publications

La Société internationale de criminologie assure une diffusion de ses publications : bulletin trimestriel Newsletter, qui établit une communication permanente entre ses membres avec une revue bibliographique; une revue bisannuelle, les Annales internationales de criminologie, revue scientifique largement diffusée en trois langues (anglais, français, espagnol).

III

Le bilan d'activité de la Société internationale de criminologie pour la période considérée, tel qu'il vient d'être sommairement exposé, est conforme aux objectifs fixés. Il s'inscrit également dans la perspective de l'action des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime.

11. SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE RECHERCHE SUR L'AGRESSION

(Catégorie II)

La Société internationale de recherche sur l'agression a été créée en 1972 dans le but de promouvoir la recherche et l'échange d'informations scientifiques sur les causes et les conséquences de l'agression ainsi que les connaissances et les techniques susceptibles d'enrayer le fléau. Il s'agit d'une société non sectaire, dont les activités visent à promouvoir le bien-être de l'être humain en étudiant les causes du comportement agressif afin de mieux le contrôler.

Il s'agissait à l'origine de créer une société largement interdisciplinaire qui examinerait de près les problèmes vastes et complexes que posent la violence, l'agression et la guerre dévastatrices. Étant donné les différences entre les cultures face aux manifestations et au contrôle de la violence et le caractère international de la guerre, les membres fondateurs ont estimé qu'une société spécialisée dans l'étude de l'agression servirait le mieux les intérêts de la communauté scientifique et du monde dans son ensemble en ayant une composition internationale.

De vocation internationale, la Société compte plus de 400 membres cotisants représentant plus de 34 pays. Les membres se répartissent en deux catégories : les membres adhérents (chercheurs ayant largement contribué à faire mieux comprendre les problèmes de l'agression) et les membres associés (membres de professions libérales, scientifiques ou autres qui, sans mener eux-mêmes des travaux de recherche sur l'agression, tiennent à promouvoir les objectifs de la Société). Ils ont les uns et les autres le droit de vote mais seules les membres adhérents peuvent exercer des fonctions administratives.

La société a un caractère interdisciplinaire et regroupe des anthropologues, des biologistes, des physiologues, des sociologues ainsi que des psychologues se spécialisant en nombre à peu près égal dans l'étude de l'agression humaine et de l'agression animale. L'activité essentielle de la Société est la réunion scientifique mondiale qu'elle tient tous les deux ans à tour de rôle dans les pays de l'Est et dans ceux de l'Ouest. Il s'agit d'encourager les échanges d'idées entre les chercheurs sur les travaux qu'ils ont effectués récemment selon des méthodologies différentes. Des réunions régionales sont généralement organisées les années où il n'y a pas de réunion mondiale.

La Société publie un bulletin trimestriel intitulé ISRA Bulletin, qui est distribué aux membres et à ceux qui demandent à être inscrits sur sa liste de distribution, ainsi qu'un journal trimestriel intitulé Agressive Behavior où figurent des articles sur les travaux de recherche en cours et sur les idées novatrices issues des études expérimentales et théoriques de l'agression humaine et animale. Le bulletin est une véritable tribune propice aux échanges d'idées et permet aussi d'informer les membres des manifestations passées et futures de la Société.

La Société est dotée d'un conseil de 18 membres, représentant 13 pays, et trois rédacteurs responsables des publications.

Le plus récent des grands projets de la Société a été la réunion mondiale marquant son vingtième anniversaire, organisé à Sienne (Italie) sur le thème "Du conflit à la coopération; études multidisciplinaires sur l'agression humaine et animale". Les trois journées de cette réunion ont été consacrées à des séances plénières, des colloques parallèles et des sessions thématiques comportant des présentations d'exposés et d'affiches sur des thèmes tels que les mécanismes de défense chez les hommes et les animaux, les différences entre les sexes dans la façon de percevoir une menace et d'y réagir et l'agression dans une perspective évolutionniste, et bien d'autres thèmes encore. Cette conférence a été un grand succès et a donné une nouvelle occasion d'échanger fructueusement des vues sur l'agression humaine autant qu'animale.

Pour ce qui est de la participation de la Société aux activités de l'ONU, elle a entrepris en 1990 d'établir un annuaire de consultants auprès de l'Organisation ou figurent ceux de ses membres qui ont répondu à la demande publiée dans l'ISRA Bulletin. Cet annuaire a pour objectif d'encourager les membres du personnel de l'ONU, les délégués et les organisations non gouvernementales auprès de l'Organisation des Nations Unies à demander, s'il y a lieu, conseil aux psychologues et aux autres spécialistes dans des domaines apparentés, notamment pour ce qui est de la planification et de l'évaluation des négociations, des programmes et des projets sur le terrain. Cet annuaire était prêt à être distribué au cours de l'été 1992.

On procède actuellement à l'évaluation de l'utilité de cet annuaire et, en fonction des résultats de ce suivi, cet ouvrage sera peut-être mis à jour en vue d'un nouveau tirage.

La Société a écrit à divers services de l'Organisation des Nations Unies au sujet du recours à la guerre et des progrès de l'action de l'ONU en faveur de la paix. L'Organisation demande parfois à des membres de la Société de rendre compte de leurs travaux de recherche sur la violence et l'agression et est tenue au courant des réunions mondiales et des autres conférences moins importantes organisées par la Société.

Plans d'avenir

La onzième réunion mondiale de la Société est prévue du 6 au 17 juillet 1994 à Delray Beach (Floride); cette réunion suivra le modèle de celle de Sienne en 1992 et l'on y examinera les composantes tant humaines qu'animales de l'agression.

12. ORGANISATION DE L'UNITÉ SYNDICALE AFRICAINE (OUSA)

(Catégorie I)

Introduction

L'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) a été créée en avril 1973 à Addis-Abeba, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), par le Congrès constituant des centres syndicaux africains, en tant qu'expression de la libre volonté des travailleurs africains. L'Organisation est divisée selon les cinq zones géographiques suivantes : Est, Ouest, Centre, Nord et Sud. Le nombre de ses membres s'élève à 30 millions de travailleurs, répartis dans 73 organisations affiliées dans 53 pays africains. Les organismes suivants ont été créés sous ses auspices :

- a) Deux organismes spécialisés;
- b) Neuf secrétariats professionnels;
- c) Quatre organisations sous-régionales.

Les organismes spécialisés et les secrétariats professionnels traitent de certains groupes de travailleurs dans les divers secteurs de l'économie africaine, tandis que les organisations sous-régionales coordonnent les activités de leurs régions respectives et présentent périodiquement des rapports au secrétariat de l'OUSA.

Buts et objectifs de l'OUSA

Les buts et objectifs de l'OUSA sont les suivants :

- a) Coordonner et orienter les activités de tous les syndicats nationaux en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Constitution;
- b) Parvenir à l'unité des syndicats affiliés aux échelons du continent et de la nation;
- c) Défendre les intérêts matériels, sociaux, économiques, culturels et moraux de la classe ouvrière africaine;
- d) S'employer à harmoniser la législation du travail et des conventions collectives sur le continent africain;
- e) Protéger et affirmer l'indépendance et l'identité du mouvement syndical africain à tous les niveaux;
- f) Obtenir, renforcer et défendre les libertés démocratiques des syndicats;
- g) Représenter et défendre les intérêts des organisations syndicales et des travailleurs au sein de chaque organisation régionale et internationale;
- h) Oeuvrer en faveur de l'indépendance et de l'unité africaine;

/...

i) Contribuer à la réalisation et au renforcement de la paix dans le monde;

j) Aider les organisations syndicales dans le besoin pour renforcer la solidarité des travailleurs;

k) Défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs migrants africains en collaboration avec les organisations syndicales des pays d'accueil;

l) Combattre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, le sionisme et leurs agents, ainsi que le féodalisme et tout autre régime apparenté en Afrique et lutter pour la totale émancipation des peuples africains;

m) Éliminer les vestiges du colonialisme et toutes les structures imposées pour instaurer un ordre social de démocratie, de progrès et de paix fondé sur une mise en valeur scientifiquement planifiée des richesses africaines pour le bien de l'Afrique et veiller à l'éducation et à l'avancement des masses laborieuses du continent, en favorisant notamment :

i) Le plein emploi, l'industrialisation et la collectivisation des moyens de production;

ii) L'égalité de tous sans distinction de sexe, de race, de couleur, de croyance ou de religion;

iii) Les échanges de programmes entre syndicats à travers l'Afrique et la coopération entre États membres de l'OUA dans tous les domaines, notamment celui du travail.

Sur le plan national, le principal rôle de l'OUSA concerne l'éducation des travailleurs, la collecte et la diffusion d'informations émanant de tous les centres syndicaux nationaux, ainsi que l'organisation de séminaires/ateliers et la défense des droits de l'homme et des droits syndicaux.

Sur le plan international, l'OUSA est indépendante de toute organisation syndicale internationale. Elle entretient par conséquent des relations fraternelles avec les autres organisations syndicales amies de par le monde, et ce, essentiellement sur la base de la fraternité, de la solidarité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et par-dessus tout sur celle du respect de l'indépendance et de la souveraineté de toutes les autres organisations syndicales dans le monde entier.

L'OUSA collabore également avec d'autres institutions/organisations, telles que l'Association des universités africaines, le Mouvement panafricain de la jeunesse, l'Organisation panafricaine des femmes, l'Association panafricaine des écrivains, les ministères du travail des pays africains et les organisations patronales.

Autres rôles joués par l'OUSA

L'OUSA est dotée du statut d'observateur auprès de l'OUA et du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle contribue activement et utilement, tant oralement que par écrit, aux débats des organisations susmentionnées.

À maintes reprises, l'OUSA a très fermement condamné la brutalité ainsi que les arrestations en masse et les massacres d'innocents que l'Afrique du Sud a connus au fil des ans, en élevant des protestations auprès du régime sud-africain et en dénonçant lors de conférences de presse la répression de la majorité noire par le régime fondé sur l'apartheid. Elle a insisté auprès des gouvernements africains pour qu'ils exercent des pressions en faveur de l'imposition d'un embargo économique, militaire, pétrolier et culturel à l'encontre du régime raciste et a en outre pris les dispositions suivantes :

a) Mobilisation des travailleurs africains par l'intermédiaire de ses organismes affiliés à l'occasion des sessions de son conseil général, de ses congrès, de ses séminaires, etc., ainsi que des conférences internationales auxquelles elle a participé;

b) Adoption par ses organes de résolutions contre l'apartheid;

c) Mobilisation des travailleurs du monde entier pour qu'ils appellent à manifester en masse auprès de toutes les missions diplomatiques représentant le régime minoritaire blanc et auprès de leurs gouvernements respectifs pour faire rompre toute relation avec l'Afrique du Sud;

d) Action visant à dissuader les travailleurs et les cadres africains d'immigrer en Afrique du Sud;

e) Aux échelons continental et international, participation à la lutte en faveur de l'élimination totale de l'apartheid en contribuant notamment à l'action en ce sens d'organisations telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission du travail de l'OUA et la Southern African Labour Commission.

Solidarité avec le peuple et les travailleurs palestiniens

L'OUSA a, à maintes reprises, manifesté sa complète solidarité avec le peuple et les travailleurs palestiniens. Elle a pris part à un certain nombre de conférences internationales de solidarité avec le peuple et les travailleurs palestiniens. Elle a réaffirmé la solidarité et la sympathie de la classe ouvrière africaine envers le peuple palestinien et son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'OUSA est membre du Comité syndical international de solidarité avec le peuple et les travailleurs palestiniens.

L'OUSA participe également chaque année aux réunions de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) qui sont organisées lors de la Conférence de l'OIT à Genève, avec ses autres partenaires syndicaux, à savoir la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Fédération syndicale mondiale (FSM), la Confédération mondiale du travail (CMT) et la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA).

Action en faveur de la paix et lutte contre les violations des droits de l'homme et des droits syndicaux

L'OUSA joue un rôle important en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. Elle a pris part aux activités d'organismes oeuvrant pour la paix, tels que le Conseil mondial de la paix, et à d'autres activités de paix liées à

/...

la dénucléarisation. L'ONU l'a félicitée pour son action en faveur de la paix mondiale et, avec d'autres récipiendaires, elle s'est vu décerner en septembre 1987 un certificat de "Messager de la paix" par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Centre international des droits syndicaux : réunions
du Conseil d'administration

Au fil des ans, l'OUSA a utilement contribué aux débats des réunions annuelles du Conseil d'administration du Centre international des droits syndicaux organisées lors de la session annuelle de la Conférence internationale du travail. L'Organisation collabore également étroitement à l'action d'Amnesty International dans le domaine des droits de l'homme et des droits syndicaux.

Conflits nationaux en Afrique

L'OUSA est profondément préoccupée par les nombreuses guerres civiles fratricides qui déchirent le continent africain, telles que celles qui sévissent en Somalie, au Soudan, à Djibouti, au Libéria, en Angola, au Zaïre, au Congo, au Togo, au Ghana, au Rwanda et au Burundi pour n'en citer que quelques-unes, et qui se traduisent par des pertes en vies humaines, des dommages matériels, la destruction d'infrastructures, des épidémies, la famine, etc. Elle est donc intervenue dans ces pays en lançant des appels en faveur de la paix par le biais du dialogue, de messages de protestation, de communiqués de presse ainsi que de résolutions adoptées par son Conseil général et son Congrès.

Compte tenu des situations susmentionnées, l'OUSA a créé un comité syndical chargé d'examiner les différends à l'origine de ces conflits et de trouver des moyens de les résoudre de façon pacifique. Le règlement du conflit entre le Sénégal et la Mauritanie illustre bien cette approche : l'OUSA a créé un comité composé du Mali, de la Guinée, de la Mauritanie, du Sénégal et de l'Égypte qui s'est réuni au Caire et a permis de résoudre les différends entre les deux pays dans l'esprit de la tradition et de l'unité africaine.

Violation des droits de l'homme et des droits syndicaux

L'OUSA et ses organisations affiliées ont envoyé des messages de protestation condamnant ces violations et, par le biais de leurs résolutions, ont prié les gouvernements intéressés de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour résoudre leurs différends, mettre un terme à des guerres aussi dévastatrices et rétablir la paix et la sécurité dans l'intérêt de l'unité et du développement. Elle a également exhorté les organismes internationaux amis à envoyer des messages de protestation analogues.

L'OUSA a adressé des plaintes concernant tous les cas de violation des droits syndicaux en Afrique au Directeur général de l'OIT.

13. ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES

Le Secrétariat général de l'Organisation panafricaine des femmes (OPF) est chargé de veiller à l'application des recommandations de la Secrétaire générale de l'OPF, telles qu'énoncées dans le projet de programme d'action présenté lors du septième Congrès à Ouagadougou.

La nécessité d'avoir une représentation permanente au niveau du système des Nations Unies s'est fait sentir après de nombreuses années de travail et de négociations. C'est ainsi que dans le nouveau secrétariat général une représentation auprès des organismes internationaux a été créée avec résidence à New York.

La volonté de coopérer avec tous les organismes poursuivant les mêmes buts que l'OPF a été réaffirmée.

L'OPF devra prendre part et même participer aux grands débats et rencontres pour l'intégration des femmes au développement par une participation effective et efficiente.

Tout en poursuivant notre collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Charte à laquelle nous avons adhéré, l'Organisation panafricaine des femmes a pris part aux réunions suivantes :

- a) Le Conseil des ministres des affaires étrangères (session budgétaire);
- b) Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement;
- c) Le Conseil des ministres des affaires sociales;
- d) Les différents séminaires traitant des questions féminines organisés ou sous l'égide de l'OUA.

Les grandes réunions organisées sous l'égide du système des Nations Unies

Réunions :

- a) Sommet mondial sur la famille, 1994;
- b) Réunion préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Dakar, novembre 1994 (région Afrique);
- c) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes du 4 au 15 septembre à Beijing, en Chine;
- d) Conférence des organisations non gouvernementales, mars 1994, New York;
- e) Comité préparatoire de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, mars 1994, New York;

f) Réunion du Centre régional d'action culturelle (CRAC) et du Centre arabo-africain de recherche et de formation des cadres pour l'éducation et la réhabilitation des aveugles (CARF) – Commission économique pour l'Afrique (CEA), Addis-Abeba. OPF en collaboration avec CEA pour la mise en place :

- i) De la Fédération des femmes d'affaires en Afrique;
- ii) D'une banque pour les femmes;
- iii) De la ratification des différentes conventions, principalement la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

g) Réunion conjointe OUA-Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur l'enfance, à Dakar, en novembre 1992;

h) Participation à l'instauration de la paix en Angola entre le Gouvernement et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Les réunions statutaires de l'OPF

Réunions :

- a) Secrétariat général, mars 1993, Luanda (Angola);
- b) Conseil de l'OPF, préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1994, à Conakry (date à préciser avec l'Union des femmes de Guinée);
- c) Prévoir un séminaire sur l'accès au crédit;
- d) Visite aux organisations membres de l'OPF :
 - i) Afrique centrale (CONGO – Zaïre);
 - ii) Afrique de l'Est;
 - iii) Afrique du Nord;
 - iv) Afrique de l'Ouest;
 - v) Mise en place de la Fondation "Sally Mugabe";
- e) Contacts avec des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de l'OUA, à Dakar et dans d'autres pays accueillant des conférences de l'OUA;
- f) Rencontres et visites auprès d'organismes internationaux :
 - i) Banque africaine de développement (BAfD);
 - ii) Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO);

- iii) Centre de documentation et d'information pour l'Afrique de l'Ouest (CDEAO);
- iv) Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS);
- v) Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC);
- vi) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI);
- vii) Communauté économique européenne (CEE);
- viii) Mouvement panafricain de la jeunesse (MPJ);
- ix) Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA);
- x) Conseil mondial de la paix;
- xi) Organisation des femmes chinoises;
- xii) Organisation des femmes cubaines;
- xiii) Organisation des femmes russes;
- xiv) Organisation des femmes arabes;
- xv) Fédération démocratique des femmes;
- xvi) Internationale socialiste des femmes;
- xvii) Inter-africaine socialiste et démocratique;
- xviii) Organisation panafricaine de la famille.

La mise en oeuvre de ce programme vise à faire participer davantage les femmes africaines au développement. Le secrétariat devra continuer à sensibiliser les chefs d'État et de gouvernement afin de les intéresser aux différentes actions entreprises par l'OPF. Le secrétariat général s'attellera à les intéresser à financer les projets de femmes sur le plan national et interafricain.

14. ALLIANCE INTERNATIONALE SAINTE-JEANNE D'ARC

(Catégorie II)

1. L'Alliance internationale Sainte-Jeanne-d'Arc (ci-après dénommée l'Alliance) est une organisation de catholiques ayant pour objet d'assurer l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes aux niveaux de l'Église, de l'État et de la société. L'Alliance admet comme membres associés les membres d'autres confessions qui partagent ses objectifs et ses efforts. Ses activités sont le plus souvent axées sur des questions concernant l'Église catholique, organisation internationale qui influe à la fois sur les cultures et les gouvernements du monde. L'Alliance, qui a été fondée à Londres en 1911, est l'héritière de la Catholic Women's Suffrage Society. Elle est représentée par des sections nationales en Belgique, en France, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Italie et aux États-Unis d'Amérique et a des membres en Allemagne, en Suisse et au Zaïre. Ses fonds proviennent essentiellement des cotisations et des dons de ses membres. Elle est représentée à New York, à Vienne et à l'UNESCO à Paris.

2. La représentante principale de l'Alliance à Vienne a participé en 1990 à la Consultation des ONG sur les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, ainsi qu'à une partie de la session ordinaire de la Commission de la condition de la femme qui a suivi. La représentante principale et la représentante adjointe ont toutes deux participé aux réunions de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris. Les informations sur les activités de l'ONU sont publiées dans les revues de l'Alliance, à savoir The Catholic Citizen (en anglais), L'Alliance (en français) et, depuis 1990, Alleanza (en italien). Ces publications sont distribuées non seulement aux membres de l'Alliance, mais aussi aux bibliothèques, aux universités et aux membres de la hiérarchie catholique.

3. Le Conseil international de l'Alliance, qui se réunit tous les deux ans, a réitéré son appui, à Rome en 1989 et à Oxford (Angleterre) en 1991, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la Convention sur la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, et a engagé les sections nationales à oeuvrer en faveur de la ratification de ces conventions, au cas où leurs pays respectifs ne l'auraient pas encore fait. La section des États-Unis a axé ses activités sur la lettre pastorale des évêques des États-Unis relative aux préoccupations des femmes qui, après trois projets, n'est toujours pas achevée.

4. Représentation aux Nations Unies

Au Centre de New York, l'Alliance a été représentée au Conseil économique et social en 1988 et 1989.

Au Centre de Vienne, la représentante de l'Alliance a participé activement à la Consultation des organisations non gouvernementales sur les stratégies prospectives (février 1990) pour la mi-décennie après Nairobi et à une partie de la session ordinaire de la Commission de la condition de la femme qui a suivi.

/...

Sa revue L'Alliance en a publié un compte rendu et a lancé régulièrement des appels pour que les sections multiplient les contacts avec les pays d'outre-mer, entre autres avec les groupes de femmes des pays en développement.

À l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Alliance est représentée activement. La revue L'Alliance diffuse régulièrement les informations venant de cette source.

L'Alliance entretient aussi des liens avec la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) et avec les centres catholiques internationaux, pour les organisations non gouvernementales à statut consultatif à l'Organisation des Nations Unies à New York, à Genève, à Vienne, et spécialement avec le Centre catholique international pour l'UNESCO à Paris. L'ancienne Présidente française de l'Alliance, Mme M. Stephan, a été élue membre du Conseil d'administration pour le fonds de soutien à ce centre, et l'Alliance a été très régulièrement et activement représentée par Mmes Thérèse Royer et Anne-Marie Arbeit.

5. Participation aux actions des Nations Unies

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été soutenue par tous les écrits de l'Alliance et toutes ses actions, entre autres pour que les États qui y ont accédé respectent tous les engagements qu'ils ont pris.

La Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, de 1949, reste toujours une de ses préoccupations majeures. L'Alliance poursuit ses efforts dans diverses instances du monde catholique pour que le Saint-Siège accepte enfin de ratifier cette convention. Après sa requête officielle au Saint-Père le 9 avril 1981, restée sans succès, une nouvelle démarche dans ce sens a été entreprise directement auprès du délégué du Saint-Siège aux Nations Unies, à Vienne, en février 1990.

Les problèmes du proxénétisme, du "tourisme sexuel", de la prévention par l'éducation et de l'aide aux victimes de la prostitution, en Occident et dans le tiers monde, ont fait l'objet de bien des rencontres et débats au sein des sections de l'Alliance et d'articles dans ses revues.

La section française a mené une campagne particulièrement active dans les médias et auprès du Gouvernement français contre l'emploi du réseau officiel de télécommunication ("MINITEL") pour la publicité en matière de prostitution.

La lutte contre les mutilations génitales traditionnelles imposées aux filles dans nombre de pays a aussi été menée dans toutes les sections de l'Alliance en accord avec les décisions de l'Organisation mondiale de la santé. En premier lieu, en brisant le "tabou" qui entoure ce problème : il faut en faire connaître les méfaits. L'Alliance lutte aussi pour que tous les milieux religieux (y compris les chrétiens!) dénoncent cette coutume que certains peuples africains croient à tort imposée par une volonté divine.

La section britannique a organisé une réunion publique sur la discrimination contre les femmes dans le système judiciaire et pénal du pays. Depuis lors, une des membres du comité de l'Alliance est devenue conseillère spirituelle des prisons, nommée à temps partiel. La section a aussi interpellé les ministres du Gouvernement sur la question des mutilations génitales féminines et sur le manque de logement à prix social. Les autorités ecclésiastiques ont été contactées pour qu'elles cessent d'encourager systématiquement, dans tous les cas, les femmes battues de rester, malgré les risques, aux côtés de maris violents.

La lutte contre la préférence donnée aux enfants mâles et la protection des fillettes : les revues de l'Alliance ont publié plusieurs articles consacrés à ce sujet. La déléguée à l'Organisation des Nations Unies à Vienne a lancé et fait circuler parmi les organisations non gouvernementales en 1990, à la Consultation des organisations non gouvernementales pour le milieu de la Décennie des femmes à Vienne, une pétition pour la protection des enfants de sexe féminin.

Autres sujets de ses efforts : la lutte contre la violence contre les femmes (partout! surtout au Royaume-Uni), les jeunes Maghrébines immigrées (en France), les pensions alimentaires des mères séparées ou divorcées et l'information concernant les efforts de l'Organisation des Nations Unies et spécialement du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en faveur des femmes rurales les plus pauvres (Belgique). Ses revues ont multiplié les nouvelles brèves concernant les nouveaux réseaux de femmes et la condition des femmes dans tous les continents.

C'est aussi dans le monde des organisations catholiques internationales (OIC) que les représentantes de l'Alliance ont fait connaître l'urgence de ces divers problèmes sociaux des femmes. Elle est la seule organisation vraiment féministe associée à cette conférence des OIC socialement si importante dans le tiers monde. Malgré ses très faibles forces, son influence y est importante car elle y tient un langage franc et libre sur les questions brûlantes (telles que la régulation des naissances) que d'autres groupes catholiques officiels n'osent guère aborder. Elle y noue de nombreux contacts utiles avec des délégués venant d'autres parties du monde en des entretiens informels; elle insiste pour que les besoins et projets des femmes soient pris en compte.

L'Alliance a participé activement aux deux assemblées générales des OIC à Annecy et à Rome. Elle a aussi pris part à la première grande rencontre avec les intellectuels catholiques de l'Europe de l'Est (Fribourg (Suisse), Pax Romana, septembre-octobre 1990) : sa représentante y a fait connaître l'Alliance et son difficile combat féministe dans le monde catholique : premiers contacts directs avec ces intellectuels curieux de connaître nos activités!

6. Dans le domaine religieux

Une part très importante de l'activité de l'Alliance est centrée sur la promotion des femmes dans les religions, en particulier dans la religion catholique. Nombre de ses membres sont théologiennes, très actives dans la promotion ecclésiastique des femmes dont un certain nombre sont professeurs dans des facultés de théologie catholique ou anglicane.

Elle a adressé une requête officielle au Vatican, à des conférences épiscopales nationales et à la Conférence des organisations catholiques pour une participation active à la "Décennie des Églises solidaires avec les femmes" lancée par le Conseil oecuménique des Églises (1988-1998).

Ses membres des divers pays d'Europe principalement ont pris part à des grandes réunions internationales oecuméniques et interreligieuses de femmes (Forum des femmes chrétiennes d'Europe – Association des femmes théologiennes européennes; Colloque sur les femmes dans les religions monothéistes). Des livres ont été publiés par ses membres durant ces quatre ans sur des sujets très variés se rapportant aux femmes dans les religions (Royaume-Uni, France, Allemagne, Suisse, Italie, ...). Ses liens se sont raffermis avec les autres Églises chrétiennes : orthodoxie (surtout en France), protestantisme (partout!), anglicanisme. Elle a établi de bons contacts avec des femmes éminentes d'autres religions (islam; hindouisme; judaïsme).

Au Royaume-Uni et en Italie, tout particulièrement, ses sections ont été fort actives pour organiser des rencontres, participer activement à des débats, donner des conférences et des interviews à la presse sur les problèmes des femmes dans l'écriture sainte et dans l'Église.

Au Royaume-Uni, la section a établi du matériel éducatif sur les expériences des femmes et leur influence dans les Églises. Elle a aussi centralisé des informations sur les cours de théologie consacrés à l'étude des relations entre femmes et religions.

Aux États-Unis d'Amérique, sa section a mené des études sérieuses sur les projets successifs de "Lettre pastorale des évêques des États-Unis aux femmes"; elle a été très présente dans le processus d'échanges entre les évêques et les organisations féminines catholiques. Après ses deux assemblées générales et avant le Synode romain sur la formation des prêtres (1990), l'Alliance a adressé au Vatican, et aux évêques du pays, diverses requêtes en faveur des femmes. La question de l'accès des femmes aux ministères ecclésiastiques est omniprésente tout comme son insistance sur la participation des femmes aux décisions doctrinales et morales – en particulier pour les problèmes de régulation des naissances. Sur tous ces sujets, comme aussi sur la réinterprétation non sexiste des textes sacrés, l'accès des femmes à l'enseignement de la théologie, l'instauration d'une liturgie et d'un langage incluant les femmes, le sort des religieuses consacrées..., les membres de l'Alliance ont consacré beaucoup de travaux et d'articles de presse.

15. BANQUE MONDIALE DES FEMMES

(Catégorie II)

La Banque mondiale des femmes (WWB) est une institution financière mondiale à but non lucratif, créée en 1979 pour favoriser et promouvoir la pleine participation des femmes à l'économie. Elle dispose de plus de 50 représentations dans plus de 40 pays des régions d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Europe. Le réseau de la Banque permet aux femmes entrepreneurs (petites et micro-entreprises) l'accès au financement, à l'information et aux marchés.

Le réseau de la Banque est conçu pour répondre aux besoins des femmes chefs de petites et micro-entreprises dans le monde entier, en particulier celles qui n'ont pas eu accès au crédit, à l'épargne, au marché et au savoir-faire. Les principaux objectifs de la Banque consistent à asseoir le rôle des femmes dans la transformation des économies locales et de l'économie mondiale en mettant en place des organismes affiliés solides et autonomes capables d'offrir des services à un plus grand nombre de femmes chefs de petites et micro-entreprises. La Banque a pour principe d'apporter son soutien aux femmes en tant qu'agents économiques dynamiques qui appuient les initiatives et les institutions locales, favorisent la création de services autonomes et la responsabilité mutuelle, l'apprentissage par le biais du réseau, l'innovation par l'apprentissage, et suscitent des effets d'entraînement puissants aux niveaux local et mondial.

Les programmes de la Banque concernent les domaines suivants : a) mise en place d'institutions : gestion financière et formation à la gestion du crédit, assistance technique adaptée aux besoins des filiales et échange entre ces dernières, ateliers de perfectionnement et réunions régionales et mondiales; b) produits et services financiers, notamment l'accord de garantie de prêts, la négociation de lignes de crédit à effet de levier avec les institutions financières, capitalisation et courtage; c) formation de perfectionnement et réseaux d'entreprise; d) politiques et recherche; et e) produits : bulletins d'informations techniques, notes techniques, manuels et vidéos.

Le financement du capital de la Banque continue d'être assuré par les Gouvernements néerlandais et norvégien. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) demeure l'un des principaux partenaires de la Banque. Les divisions régionales du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuient les programmes de la Banque en Asie, en Afrique et en Amérique latine. L'Overseas Development Administration (ODA) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord financent les produits de la Banque. Par ailleurs, une collecte de fonds est en cours auprès de fondations, comme les Fondations Ford et Rockefeller, pour le financement des programmes généraux et des programmes spécifiques aux régions Amérique du Nord et Europe.

Relations avec l'Organisation des Nations Unies au cours de la période 1988-1991

Au cours de cette période, la Banque a entretenu des relations étroites avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le PNUD, tant au niveau de la direction qu'au niveau exécutif, en participant aux réunions ordinaires pour examiner les stratégies et débattre de la collaboration mutuelle aux échelons local et mondial.

/...

La Présidente de la Banque a participé en 1991 avec UNIFEM aux travaux du Comité des donateurs pour le développement de la petite et moyenne entreprise présidée par la Banque mondiale. La Banque mondiale des femmes était le seul organisme technique donateur ayant participé aux fins de perfectionnement. La Présidente de la Banque a participé à des réunions avec des responsables régionaux et centraux portant sur la collaboration aux niveaux régional et mondial. La Présidente de la Banque était membre du Groupe d'experts sur le développement du secteur financier, organisé par l'ONU.

La Présidente de la Banque a également participé à diverses autres réunions et conférences de l'ONU.

La Banque a régulièrement participé aux réunions régionales de représentants résidents du PNUD. La Présidente et de hauts fonctionnaires de la Banque ont participé à des réunions avec de hauts responsables de l'Administration du PNUD et leurs adjoints portant sur l'expérience de la Banque dans le domaine de l'ouverture de crédits aux femmes chefs d'entreprise. La Banque a échangé avec la direction du PNUD ses notes techniques sur le crédit et l'épargne au niveau de la micro-entreprise, les évaluations d'impact, la formation et les liens commerciaux, tant à New York que sur le terrain. Certaines filiales de la Banque ont commencé à nouer des relations pour explorer les possibilités de collaboration en matière de financement avec UNIFEM au niveau local, notamment avec le Kenya Women's Finance Trust (KWFT) et la Women's Entrepreneurial Association of Nepal (WEAN).
